

# MAIRIE DE CHIMILIN

## COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 MAI 2022 à 19 heures 30

**Date de convocation** : 25 avril 2022

*Le mercredi 4 mai 2022 à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHIMILIN, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie.*

**Etaient présents** : Mmes et MM. Edmond DECOUX, Régis MAILLET, Arièle CAPUOZZO, Emilie DOUCET, Sylvie COUTURIER-VOILEAU, Sylvie LAAGER, Christophe JULLION, Sophie LEGOUHINEC, Mickaël BERTHE, Mickaël MICOUD, Sébastien GUILLOT, Monique CHABERT, Gérard BUFFEVANT,

**Absents excusés** : M. Christian COTTE. M. Jean-Raymond BACLET

M. COTTE a donné pouvoir à M. DECOUX

M. BACLET a donné pouvoir à Mme LAAGER

Mme Emilie DOUCET a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (Art. L. 2121-15 du CGCT).

La séance est ouverte, l'ordre du jour est abordé.

### **2022-19 CONVENTION FOURRIERE**

Monsieur le maire donne lecture de la convention fourrière avec les établissements Bourgoin dépannage et transports Situés rue Louis Braille 38300 Bourgoin Jallieu présentée ce jour, et souligne que celle-ci est rendue nécessaire l'enlèvement des véhicules gênants sur le domaine public ou privé de la commune. Il dit que le coût par enlèvement sera de 121.27 € ttc par véhicule épave.

Il demande ensuite au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption de cette convention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte la convention fourrière avec les établissements Bourgoin dépannage et transports situés rue Louis Braille 38300 Bourgoin Jallieu

AUTORISE Mr le Maire à signer cette convention.

**CHARGE** le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

### **2022-20 OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de contracter une ligne de Trésorerie auprès d'un organisme bancaire afin d'assurer le paiement des charges notamment les travaux dans l'attente des subventions.

Au terme de la consultation lancée auprès différents organismes bancaires, il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat ligne de Trésorerie interactive avec la Caisse Rhône Alpes selon les conditions suivantes :

- Montant : 100 000€
- Durée : 12 mois
- Index des tirages : €STR +marge : 0.70%
- Taux fixe de 0.70%
- Frais de dossier : 0.30%€ du montant emprunté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit d'un montant de 100 000 EUROS telle qu'énoncée ci-dessus pour le financement de son besoin ponctuel de Trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne Rhône Alpes et à procéder aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat.

## **2022-21- DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur le Maire informe le conseil que la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné octroie en 2022 un fonds de concours aux communes membres pour financer la réalisation d'un équipement (qu'il s'agisse d'un nouvel équipement ou de la transformation d'un équipement existant) ou l'acquisition de matériel.

Monsieur Le Maire demande au conseil propose au conseil de solliciter la communauté de communes pour financer des travaux énergétiques et des travaux eaux pluviales. La rénovation de la toiture de l'école primaire a pour partie des travaux énergétiques pour un montant de 16130 euros. A cela s'ajoute les travaux eaux pluviales du bâtiment 32 route du stade pour 7191.50 euros. Le montant de la demande porte sur un montant hors taxes de 23321.90 HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité.

**SOLLICITE** la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné pour l'octroi d'un fonds de concours pour les travaux rénovation énergétique de l'école primaire et les travaux d'eaux pluviales au bâtiment 32 pour un montant total de 23321.90€ HT soit TTC.

**CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

## **2022-22 VOTE DES SUBVENTIONS ET CCAS**

Le Maire présente à l'assemblée les propositions de subventions formulées par la commission pour l'année 2022.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer les subventions suivantes.

<b>Article 65748</b>	
CHASSE	200,00 €
FNACA	200,00 €
SAPEURS POMPIERS	200,00 €
SOU DES ECOLES	600,00 €
TWIRLING-BATON	600,00 €
APEL	200,00 €
CAPTT	800,00 €
AS VALLEE DU GUIERS	900,00 €

BIBLIOTHEQUE	3000,00 €
USEP ECOLE PRIMAIRE	600,00 €
ADEC	200,00 €
Chœur d'Elles	200,00 €
CONSCRITS	200,00 €
LA P'TITE BOULE CHIMILINOISE	200,00 €
EFMA BOURGOIN	160,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	200,00 €
SOUVENIR FRANCAIS	100,00 €
SSIAD ( Infirmières à domicile)	250,00 €
ADMR	750,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	400,00 €
FSE COLLEGE ST GENIX	150,00 €
JSP Dauphiné Est	200,00 €
SENIORS ACTIFS	300,00 €
CHAMBRE DES METIERS DE L'ISERE	80,00 €
ADOLYMPIADES Com Fêtes de PRESSINS	300,00 €
TOTAL	10 990 €
<b>Article 657362</b>	
CCAS	1000.00€

## 2022-23 DECISION MODIFICATIVE AFFECTATION DU RESULTAT

Le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de mettre l'affectation du résultat à la norme budgétaire. Elle doit couvrir le déficit d'Investissement et les restes à réaliser soit 142773.70 euros. Au budget primitif, l'affectation au compte 1068 a été de 140 000 euros, il est préférable de faire une décision modificative pour régulariser l'opération

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, par voix POUR

**VOTE** le virement de crédit suivant :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation De crédits
Investissement		
R-1068		2773.70
R-021	2773.70	
Fonctionnement		
D-023	2773.70	
R-002	2773.70	

CHARGE le Maire ou son représentant d'effectuer les démarches nécessaires.

## 2022-24 CREATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2<sup>EME</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET ET SUPPRESSION POSTE ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>EME</sup> CLASSE ATEMPS COMPLET

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe

délibérant de la collectivité.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la création d'un emploi d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet. Cette création fait suite à la proposition d'avancement de grade 2022 concernant Monsieur Franck MICHON, Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, pour lequel Monsieur Le Maire a donné un avis favorable.

Le poste est pourvu à titre exclusif par voie de l'avancement de grade.

Le poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet sera supprimé.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

**DECIDE** à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 de créer pour le service technique : un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et de supprimer le poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

**CHARGE** Monsieur le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

### **2022-25 CREATION DE 3 POSTES D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL A TEMPS COMPLET ET SUPPRESSION DE 3 POSTES D'AGENT DE MAITRISE A TEMPS COMPLET**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la création de trois emplois de d'agent de maîtrise principal à temps complet. Cette création fait suite à la proposition d'avancement de grade 2022 concernant :

- Madame Sandrine TERPEND, agent de maîtrise
- Monsieur Jean-Sébastien LANDOLINA, agent de maîtrise
- Madame Véronique ZORIAN, agent de maîtrise,

pour lesquels Monsieur Le Maire a donné un avis favorable.

Les postes sont pourvus à titre exclusif par voie de l'avancement de grade.

Les postes d'agent de maîtrise à temps complet seront supprimés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

**DECIDE** à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 de créer pour le service technique : trois postes d'agent de maîtrise principal à temps complet et de supprimer 3 postes d'agent de maîtrise à temps complet.

**CHARGE** le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Le présent compte-rendu du conseil municipal en séance publique du mercredi 4 mai 2022 est affiché à la porte de la mairie le jeudi 5 mai 2022

Le Maire  
Edmond DECOUX